Carte de limite de vitesse et autres restrictions

LIMITE DE VITESSE

BANDE DE 75 MÈTRES DE LARGEUR À 10 KM/H

SECTEUR À 10 KM/H

10 KM/H DANS UN RAYON DE 100 MÈTRES AUTOUR DES QUAIS

SECTEUR À 10 KM/H

PLAGE : BANDE DE 200 MÈTRES DE LARGEAUR À 10 KM/H

SECTEUR INTERDIT AUX BATEAUX À PROPULTION MÉCANIQUE

SECTEUR INTERDIT AUX BATEAUX À PROPULTION MÉCANIQUE

LIMITE MUNICIPALE SUR LA RIVE

0 1 2 3 KM

71 22 00 O

45 50 00 N

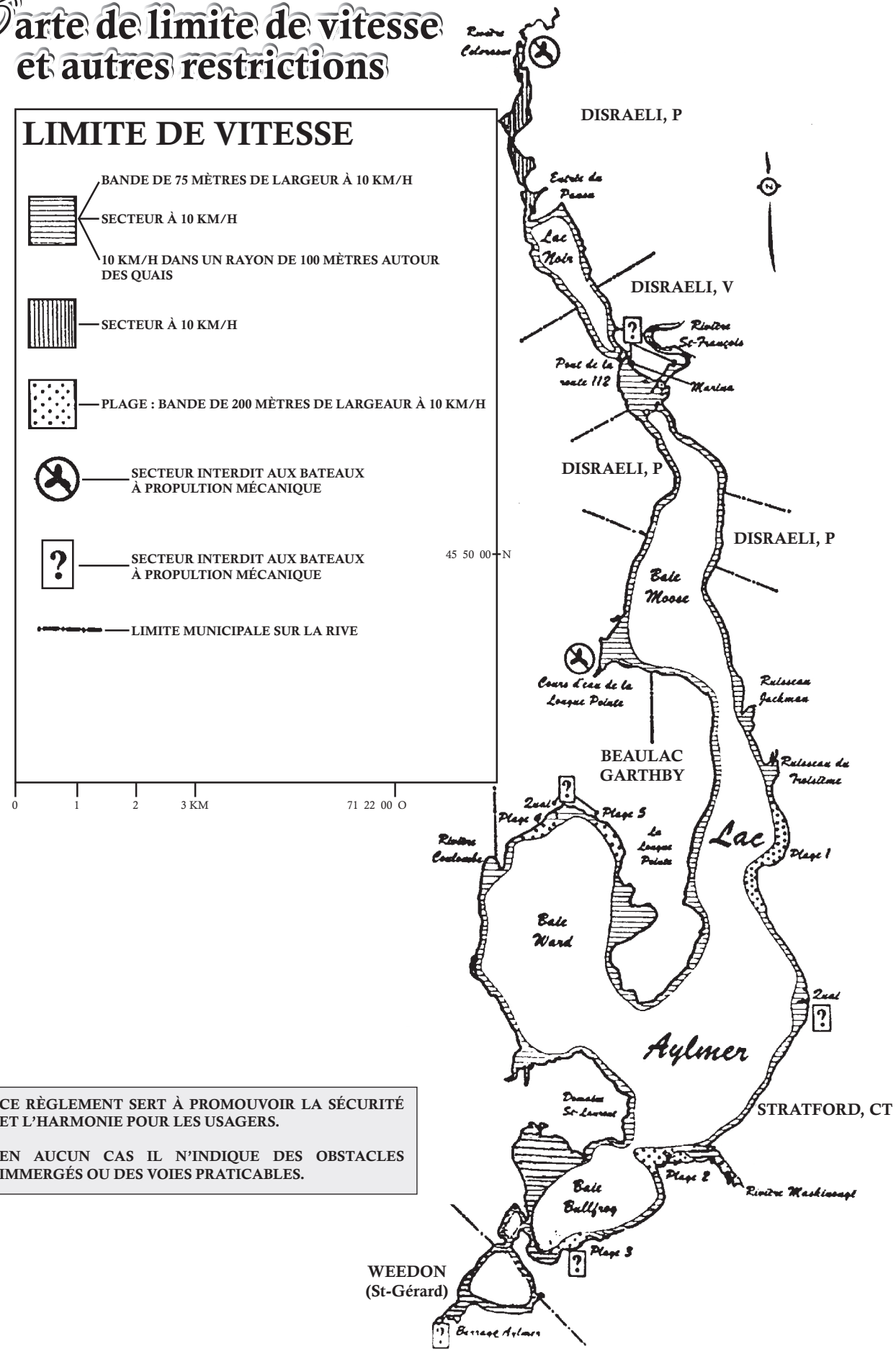

CE RÈGLEMENT SERT À PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ET L'HARMONIE POUR LES USAGERS.

EN AUCUN CAS IL N'INDIQUE DES OBSTACLES IMMERGÉS OU DES VOIES PRATICABLES.